

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Délibération n°2024.12.233

Retrait des fonctions d'un vice-président dont la délégation a été rapportée

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Fabienne GODICHAUD

Scrutateur : Séverine CHEMINADE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **15**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.233**

Rapporteur : Monsieur le Président

**RETRAIT DES FONCTIONS D'UN VICE-PRESIDENT DONT LA DELEGATION A ETE
RAPPORTEE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 et l'alinéa 3 de l'article L.2122-18 par renvoi de l'article L.5211-2,

Vu la délibération n°2020.07.101 du 09 juillet 2020 modifiée fixant le nombre de vice-présidents de GrandAngoulême à 15,

Vu la délibération n°2020.07.115 du 09 juillet 2020 portant élection de Monsieur Vincent YOU en qualité de vice-président,

Vu l'arrêté n°101 du 23 mars 2022 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature accordées à Monsieur Vincent YOU en sa qualité de vice-président,

Vu l'arrêté n°104 du 13 décembre 2024 portant retrait des délégations de fonction, délégation et subdélégation de signature accordées à Monsieur Vincent You en sa qualité de vice-président,

Le conseil communautaire a élu Monsieur Vincent YOU en qualité de vice-président de GrandAngoulême lors de sa séance du 9 juillet 2020.

Par arrêté n°36 du 11 août 2020, rapporté par l'arrêté n°101 du 23 mars 2022, Monsieur le Président a accordé délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Vincent YOU en sa qualité de vice-président en charge du « PLUi , de la stratégie agricole et des circuits économiques de proximité » pour traiter des affaires, préparer et exécuter les délibérations portant plus particulièrement sur les compétences et les domaines suivants :

- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- Suivi et pilotage des plans locaux d'urbanismes (PLU) des communes membres,
- Pilotage de la stratégie agricole,
- Création et pilotage d'une politique favorable aux circuits économiques de proximité.

Par arrêté n° 104 du 13 décembre 2024, Monsieur le Président a retiré l'ensemble des délégations de fonction, délégations et subdélégation de signature à Monsieur Vincent You.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un vice-président, le conseil communautaire doit se prononcer sur le retrait de la fonction de vice-président. Ce retrait permet de maintenir les délégations aux conseillers délégués.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

En effet, il est précisé que le Président peut déléguer une partie de ses fonctions à des membres du bureau, sous réserve de respecter le droit de priorité des vice-présidents sur les autres membres du bureau. Ainsi, l'attribution de délégations de fonction aux conseillers délégués membres du bureau est possible, dès lors que tous les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation.

En application de l'article L2122-7 du CGCT, le vote se déroule au scrutin secret.

Les modalités de vote sont les suivantes :

- Vote « Pour le retrait de la fonction de vice-président » : Monsieur Vincent YOU perd sa qualité de vice-président.
Les conséquences de ce retrait seraient les suivantes :
 - ✓ Les vice-présidents en fonction étant tous pourvus de délégations, les délégations attribuées aux autres membres du bureau, conseillers délégués peuvent être maintenues.
 - ✓ Il pourrait être procédé au remplacement de Vincent YOU par l'élection d'un nouveau vice-président par le conseil communautaire,
 - ✓ S'il n'est pas prévu de le remplacer, le conseil communautaire doit modifier la composition du bureau communautaire.
- Vote « Contre le retrait de la fonction de vice-président » : Monsieur Vincent YOU est maintenu dans ses fonctions de vice-président.
Les conséquences de ce maintien seraient les suivantes :
 - ✓ Le président est tenu de retirer sans délai les délégations attribuées aux autres membres du bureau, conseillers délégués, afin de respecter le principe de priorité des vice-présidents,
 - ✓ Si le président retire les délégations aux autres membres du bureau, conseillers délégués, il peut assurer lui-même ces fonctions ou il peut les répartir entre les vice-présidents,
 - ✓ Un nouveau vice-président ne peut pas être élu par le conseil communautaire, considérant que l'effectif total des vice-présidents ne peut excéder 15.

Je vous propose :

D'APPROUVER le retrait de la fonction de vice-président de Monsieur Vincent YOU à GrandAngoulême, permettant de maintenir les délégations attribuées aux autres membres du bureau.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votant : 75

Nombre de bulletins : 75

Nombre de bulletins POUR : 51

Nombre de bulletins CONTRE : 14

Nombre de bulletins BLANCS : 10

Nombre de bulletins NULS : 0

Suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 38.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

Le retrait de la fonction de vice-président de Monsieur Vincent YOU à GrandAngoulême est approuvé.

Pour : 51 Contre : 14 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024